

(Traduction)

AMBASSADE DE FINLANDE

n° 90/6

Ottawa, le 6 mai 1980

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note EBS-1071 du 15 avril 1980 concernant la prorogation de l'Accord entre la Finlande et le Canada relativement aux services aériens, signé le 16 mai 1977 pour une période de cinq ans.

J'ai l'honneur de confirmer que la prorogation proposée dans votre Note, dont les versions française et anglaise font également foi, est acceptable au Gouvernement de la Finlande. En conséquence, mon Gouvernement convient que votre Note et la présente réponse constituent un Accord qui entre en vigueur ce jour même.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

L'ambassadeur
OSSI SUNELL

L'honorable Mark MacGuigan
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Ottawa